



Guide du transport

Conseil scolaire du Sud de l'Alberta

Le Conseil scolaire du Sud de l'Alberta s'engage à fournir gratuitement aux élèves qui fréquentent ses écoles un service de transport sécuritaire, efficace, de première qualité, et ce, conformément aux règlements établis par les ministères de l'Éducation et du Transport. Par conséquent, le Conseil scolaire établit des directives pour appuyer le coordonnateur du transport dans l'établissement d'un système qui répond aux besoins des élèves.

Le service de transport du CSSA dessert matin et soir plus de 1000 élèves des villes de Calgary, Airdrie, Lethbridge, Medicine Hat, Brooks, Okotoks et des environs.

Ce guide a été élaboré dans le but d'assister les parents, le personnel enseignant et administratif, les chauffeurs ainsi que les transporteurs à mieux comprendre leurs responsabilités face au service de transport scolaire du CSSA. Vous trouverez dans ce guide toutes les informations nécessaires se rapportant aux politiques, aux directives ainsi que la liste des responsabilités de l'élève, des parents, de l'école, des chauffeurs et de la compagnie de transport. La collaboration de tous assurera la sécurité et le bien-être de nos élèves.



1. Service de transport

Le CSSA fournit le transport scolaire à tous les élèves vivant à l'extérieur des zones de marcheurs établies par la politique 20.



2. Trajets scolaires

- *Dans la mesure du possible*, la durée du trajet pour le premier élève embarqué ne dépassera pas **60 minutes**.
- Les autobus circuleront seulement sur les **routes municipales**. Aucun autobus n'entrera dans une cour ou sur un terrain privé.
- Chaque élève aura droit à **deux adresses** pour le transport, limitées aux résidences et aux garderies. Aucun transport supplémentaire nécessitant plus de temps, de distance ou un changement substantiel au trajet ne sera autorisé.
- Les **changements aux trajets** se feront les mercredis seulement et ce, avec un préavis d'au moins 5 jours au bureau du transport.



3. Points d'embarquement / débarquement

Soyez assurés que les arrêts d'autobus ont été choisis conjointement avec la compagnie de transport, toujours en fonction de la **sécurité** des enfants.

- La distance de marche visée pour les élèves de la **maternelle à la 6^e année** est de 400 mètres et ne devrait pas dépasser 800 mètres.
- La distance de marche visée pour les élèves de la **7^e année à la 12^e année** est de 600 mètres et ne devrait pas dépasser 1 000 mètres.

La semaine avant la rentrée scolaire, le chauffeur d'autobus communiquera avec chaque famille pour les informer du temps et des arrêts d'autobus (embarquement et débarquement).

Dans la région de **Calgary**, le trajet d'autobus scolaire de votre enfant sera envoyé par la poste ou par courriel.



4. La sécurité dans l'autobus

L'élève peut **perdre son privilège** d'être transporté par autobus scolaire si son comportement met la sécurité des autres passagers en danger. Plusieurs **règles de sécurité** doivent être respectées afin que le trajet soit le plus sécuritaire et agréable possible pour les élèves et les chauffeurs. Il est donc important d'établir des règles de vie qui devront être respectées par tous puisqu'elles sont essentielles pour assurer le bien-être et la sécurité des élèves.

CODE DE CONDUITE DANS L'AUTOBUS

- Respecter tous les règlements d'autobus;
- Respecter toutes les directives du chauffeur. On doit collaborer immédiatement avec le chauffeur;
- Respecter les autres et leurs biens;
- Monter dans l'autobus lentement, en utilisant la rampe en montant et en descendant;
- Prendre sa place immédiatement. S'asseoir correctement et demeurer assis face à l'avant;
- Toujours demeurer assis lorsque l'autobus est en mouvement;
- Garder la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus en tout temps;
- Faire le moins de bruit possible dans l'autobus. On parle à voix basse et on ne crie pas;
- Ne jamais pousser les autres;
- On ne lance aucun objet;
- Utiliser un langage approprié;
- Il est interdit de manger et de boire dans l'autobus;
- Faire preuve d'un comportement courtois et respectueux.

AUCUN VANDALISME NE SERA TOLÉRÉ

Le non-respect de ces règles entraînera un **avis de comportement** et possiblement une **suspension des privilèges de transport**.



5. Responsabilités de tous et chacun

Le Conseil a également établi une **liste de responsabilités**, tant pour l'élève et le parent que pour le chauffeur d'autobus et la direction d'école.

Responsabilités de l'élève

- Respecter tous les règlements de l'autobus;
- Se présenter au point d'embarquement **cinq minutes** avant l'arrivée de l'autobus;
- Avant de s'approcher pour monter à bord, s'assurer de rester à une **bonne distance de l'autobus** jusqu'à ce qu'il soit immobilisé et que les portes soient ouvertes;
- Se présenter à l'arrêt convenablement vêtu selon la température, surtout lors d'intempéries ou en cas de panne;
- Vérifier avec le chauffeur d'autobus avant d'apporter de **gros objets** dans l'autobus. Certains articles sont interdits par la loi parce qu'ils peuvent être dangereux en cas d'accident;
- Connaître la **lettre** assignée à son autobus;
- En **milieu urbain** : attendre que l'autobus soit parti avant de traverser. Il ne faut pas passer devant l'autobus pour traverser la rue, mais plutôt attendre que l'autobus ait bien quitté, regarder des deux côtés de la rue pour voir si la voie est libre, puis traverser prudemment;
- En **milieu rural**, l'enfant doit traverser devant l'autobus, selon les directives du chauffeur.

Responsabilités des parents

- Revoir périodiquement avec son enfant les règles de sécurité concernant le transport scolaire.
- Discuter avec son enfant d'un **plan alternatif** :
 - **Quoi faire** si l'autobus n'arrive pas à l'heure?
 - **Quoi faire** s'il manque son autobus en début ou en fin de journée?
- Assurer la sécurité de son enfant de la maison jusqu'à l'arrêt d'autobus, pendant le temps d'attente ainsi qu'au retour à la maison. **Juger** si l'enfant peut faire le parcours seul ou s'il doit être accompagné;
- S'assurer qu'une personne responsable soit présente à l'arrêt d'autobus matin et après-midi **si l'enfant est en maternelle**. Les chauffeurs ne laisseront pas descendre l'enfant s'il n'y a pas d'adulte pour l'accueillir à l'arrêt d'autobus;
- **Familiariser** l'enfant avec le quartier environnant l'arrêt d'autobus;
- S'assurer que l'enfant arrive à l'arrêt **au moins cinq minutes avant** l'arrivée de l'autobus. Le chauffeur ne peut pas attendre un enfant car il doit respecter un horaire précis et risque d'être en retard pour tous les autres arrêts;
- Avertir l'école de tout **changement d'adresse**. Deux semaines d'avis sont nécessaires;
- **Noter** la lettre et le numéro de l'autobus de son enfant ainsi que le numéro de téléphone de la compagnie de transport;
- Informer le **secrétariat** si l'enfant ne prend pas l'autobus après l'école;
- Si un parent soupçonne que son enfant a une **maladie contagieuse** (grippe, varicelle, etc.), il est fortement recommandé que l'enfant n'utilise pas le transport scolaire;
- Les parents sont **responsables des dommages** causés aux autobus par leur enfant;
- Aider son enfant à **mémoriser son adresse et son numéro de téléphone**.

Les parents ont une **grande part de responsabilité** quant au bon fonctionnement du transport scolaire de leur enfant.

Responsabilités du chauffeur

- S'assurer que l'autobus soit toujours **propre** et **bien entretenu**;
- Suivre le **trajet** et respecter l'**horaire** établi par la compagnie d'autobus;
- Afficher clairement la **lettre** et le **numéro du trajet** d'autobus sur le côté droit de l'autobus;
- Assurer la **sécurité** et la **discipline** des élèves lorsqu'ils sont à bord de l'autobus;
- Compléter et remettre à la direction de l'école un **formulaire d'infraction** si un élève manque aux règles de sécurité dans l'autobus;
- S'assurer que les élèves peuvent évacuer l'autobus en cas d'**urgence** (2 exercices par année scolaire);
- Si nécessaire, rappeler aux élèves les **règles de sécurité** et la façon adéquate de se comporter dans l'autobus. Garder un journal de bord pour inscrire des notes journalières. Expliquer aux enfants comment descendre de l'autobus de façon sécuritaire en zone urbaine et rurale;
- Informer le transporteur de tout **retard** de plus de 10 minutes dans son horaire régulier et de tout accident impliquant les élèves;
- **Respecter** les heures d'arrivée et de départ des écoles.

Responsabilités de la direction d'école

- Rencontrer régulièrement les chauffeurs d'autobus afin d'assurer une **bonne communication**;
- Distribuer / communiquer le **guide de transport** et le code de conduite aux familles;
- Assurer la **supervision** des zones d'embarquement et de débarquement de l'école au moment de l'arrivée et du départ des autobus;
- S'occuper de tout **problème de comportement** rapporté par les chauffeurs, les enseignants, les parents ou les élèves;
- Avertir les parents des élèves dont le comportement est inacceptable;
- Répondre au meilleur de ses compétences aux besoins des parents et de la clientèle étudiante.



6. La zone de danger, c'est quoi?

C'est le périmètre d'une largeur de **trois mètres autour de l'autobus**. Si l'enfant peut toucher l'autobus, c'est qu'il se trouve dans la zone de danger et que le chauffeur ne sera pas en mesure de le voir.

Un bon conseil à donner à votre enfant :
pour sortir de la zone de danger,
il doit faire **10 pas de GÉANT**
à partir de l'autobus,
surtout s'il se trouve devant l'autobus.



7. Annulation et retard d'autobus

Annulation d'autobus

→ Syntonisez CHFA – Alberta au :

- 103.9 FM – Calgary
- 100,5 FM – Medicine Hat
- 104,3 FM – Lethbridge
- 106.1 FM – Airdrie
- 101.1 FM – Brooks
- 100.9 FM - Okotoks

Pour les écoles de **Calgary et Airdrie** :

Vous pouvez aussi visiter le site Web suivant :

www.schoolbusmonitor.com

(inscrire le nom de l'école)

Pour les écoles de **Brooks, Okotoks,
Lethbridge et Medicine Hat** :

Les familles seront contactées
par le chauffeur d'autobus
ou par l'entremise d'une chaîne téléphonique

Retard d'autobus

Calgary

First Student

403.531.3900 poste 5
www.schoolbusmonitor.com
(Inscrire le nom de l'école)

Medicine Hat

TRAXX

1.888.527.6986

Airdrie

First Student

403.948.1180
www.schoolbusmonitor.com
(Inscrire le nom de l'école)

Brooks

Southland

1.877.533.3959

Okotoks

Southland

403.938.3966

Lethbridge

First Student

403.223.5670



8. Coordonnées

Responsable du transport :

Lorraine Lafortune

Téléphone :

403.692.2044 ou 403.686.6998 poste 2044

Sans frais :

1.877.245.7686

Télécopieur :

403.686.2914

Site internet :

www.conseildusud.ab.ca